



MAIRIE  
DE  
**COGGIA**



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 25 MAI 2021  
N° 16

**OBJET** : Tarifs de la location de la salle polyvalente de Pinisolu

Date de la convocation :  
21/05/2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi 25 mai, à 17 heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en  
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la  
présidence de M.COGGIA François, Maire.

Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :  
11

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Mme AÏUTI  
Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur CERVIOTTI  
Jean-Louis, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur  
RAFFALLI Louis, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ  
Brigitte, Madame WIEL Martine.

Nombre de Conseillers  
En exercice : 11

Nombre de membres  
Présents : 09

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur  
MALATESTA Ludovic.

Nombre de votants : 11

Quorum : 06

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à  
Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic  
donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Secrétaire de séance  
Monsieur COGGIA  
Jean-Dominique

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20210622-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2021

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes concernant les tarifs de location de la salle polyvalente de Pinisolu.**

- **Pour la période du 15 avril 2021 au 15 octobre 2021 inclus, le coût de la location sera de 300 € (trois cent euros) par jour.**
- **Pour le reste de l'année le coût de la location sera de 100 € (cent euros) par jour.**
- **Une caution de 1 000 € (mille euros) sera demandée pour chaque location.**

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**DECIDE**

**La validation des modifications exposées.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre.**

**Le Maire,  
François COGGIA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20210622-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2021